

Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé

■ La scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap a augmenté de 80 % en neuf ans. En 2015, les élèves fréquentent plus souvent une classe ordinaire qu'en 2006. Dans le second degré, les effectifs ont été multipliés par 2,7. Cette hausse s'est aussi accompagnée d'une très forte augmentation du nombre d'élèves scolarisés en ULIS. L'accompagnement individualisé a plus que doublé et concerne aujourd'hui 39 % des élèves du premier degré et 18 % de ceux du second degré.

Sylvie Le Laidier, DEPP-A ;
Hélène Michaudon,
Patricia Prouchandy, DEPP-B1

■ À la rentrée 2015, 350 300 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés. Près de 80 % d'entre eux le sont en milieu ordinaire, dans une école, un collège ou un lycée, et 20 % sont accueillis en milieu spécialisé (voir « SOURCES ET DÉFINITIONS »). Dans le premier comme dans le second degré, 30 % des jeunes scolarisés en milieu ordinaire sont en ULIS. Un petit nombre d'élèves (2 à 3 %) bénéficie d'une scolarité partagée entre milieu ordinaire et milieu spécialisé.

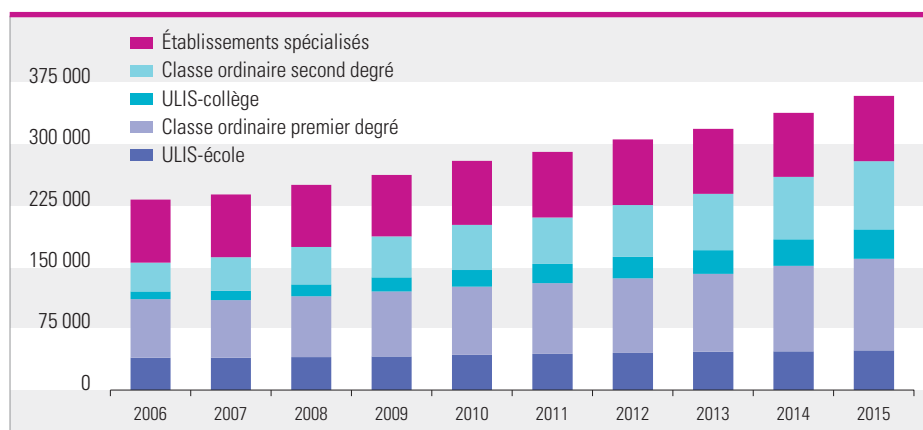
Une augmentation massive de la scolarisation en milieu ordinaire

La loi du 11 février 2005 a posé le principe du droit à la scolarité pour tout jeune en situation de handicap, et ce dans

l'établissement scolaire le plus proche de son domicile. Depuis 2006, première année d'application complète de la loi, les effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ont augmenté de 80 %, soit 123 600 élèves de plus (FIGURE 1 et voir « en savoir plus »). Cette hausse est d'ampleur plus prononcée en classe ordinaire (+ 83 %) qu'en ULIS (+ 72 %), ce qui se traduit par une diminution de 2 points de la proportion d'élèves en ULIS parmi ceux scolarisés en milieu ordinaire. Dans le même temps, les effectifs scolarisés en établissements spécialisés n'ont augmenté que de 4 % (+ 2 800 élèves).

En 2006, 71 % des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire l'étaient dans le premier degré ; en 2015, cette proportion n'est plus que de 57 %.

1 – Évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire, ULIS ou en établissement spécialisé



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, public et privé.

Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12 ; MENESR-DEPP, Enquête n° 32.

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald

Secrétaire de rédaction :

Marc Saillard

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Impression :

DEPP/DVE

e-ISSN 2431-7632

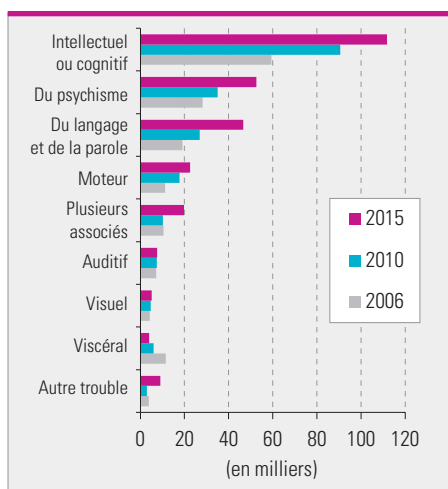
Département de la valorisation

et de l'édition

61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15

2 – Effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire selon la nature du trouble en 2006, 2010 et 2015 (en milliers)



Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12.

effet, si les effectifs du premier degré ont augmenté de 44 %, ils ont été multipliés par 2,7 dans le second degré. Le nombre d'élèves scolarisés en ULIS y a pratiquement quadruplé.

L'augmentation massive des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire est très forte pour ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs, ou des troubles du langage et de la parole. Leur nombre a pratiquement doublé en neuf ans, passant de 59 000 à

112 000 pour les premiers et de 19 000 à 47 000 pour les seconds (FIGURE 2). L'effectif de jeunes présentant des troubles du psychisme est également en forte hausse (+ 24 000 élèves). Les jeunes ayant des déficiences physiques restent en proportion moins nombreux : en neuf ans, leur effectif a doublé pour ceux d'entre eux qui ont un trouble moteur, mais a peu progressé en cas de troubles visuels ou auditifs. Le taux de scolarisation de ces derniers était peut-être déjà très élevé en 2006. Le nombre de jeunes présentant des troubles viscéraux diminue.

Plus de la moitié des élèves porteurs d'un trouble intellectuel ou cognitif scolarisés en ULIS

En neuf ans, les effectifs d'élèves scolarisés en ULIS ont progressé de 8 700 dans le premier degré, soit un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2,2 %, et de 26 700 dans le second degré, soit un TCAM de 16,2 % (FIGURE 3). Dans le même temps, dans le premier degré, la hausse du nombre d'élèves accueillis en classe ordinaire a été beaucoup plus marquée. Ces évolutions différentes conduisent à une diminution de 6 points de la part des élèves en situation de handicap scolarisés

en ULIS dans le premier degré (de 36 % en 2006 à 30 % en 2015). À l'opposé, dans le second degré, l'effet inverse s'observe : la part des élèves scolarisés en ULIS progresse de 9 points pour atteindre 30 % en 2015.

Comme en 2006, les modes de scolarisation sont fortement liés à la déficience : les enfants porteurs d'un trouble intellectuel ou cognitif restent les plus nombreux à être scolarisés en classe spécialisée. Mais dans le premier degré, ils le sont moins fréquemment qu'en 2006 : 53 % d'entre eux fréquentent une ULIS, contre 61 % en 2006. Cette baisse s'observe pour tous les troubles mais dans une moindre mesure pour les troubles du langage et de la parole et les déficiences auditives. À l'inverse, dans le second degré le nombre croissant d'élèves accueillis s'est accompagné d'une forte hausse des effectifs d'élèves en ULIS (FIGURE 3).

La part des enfants encore scolarisés à onze ans dans le premier degré diminue entre 2006 et 2015

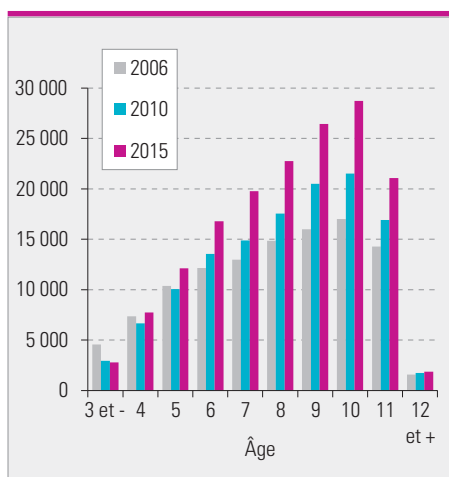
Les effectifs d'enfants accueillis dans le premier degré ont progressé en neuf ans pour tous les âges à partir de cinq ans. L'augmentation des effectifs par âge

3 – Mode de scolarisation en milieu ordinaire selon la nature du trouble en 2006, 2010 et 2015

Nature du trouble :	2006			2010			2015		
	Classe ordinaire	ULIS	Part des élèves en ULIS (%)	Classe ordinaire	ULIS	Part des élèves en ULIS (%)	Classe ordinaire	ULIS	Part des élèves en ULIS (%)
intellectuel ou cognitif	18 493	29 428	61	28 076	33 804	55	32 653	36 395	53
du psychisme	17 656	4 316	20	19 822	3 574	15	28 379	4 588	14
du langage ou de la parole	9 080	1 093	11	10 809	1 599	13	18 137	2 313	11
auditif	3 325	807	20	3 377	666	16	3 344	745	18
visuel	1 887	294	13	2 156	292	12	2 265	251	10
viscéral	7 000	199	3	3 259	128	4	2 213	147	6
moteur	5 513	914	14	8 454	1 028	11	9 194	1 066	10
plusieurs associés	6 102	2 389	28	5 653	1 771	24	10 311	2 537	20
autres	2 343	244	9	1 703	123	7	5 186	319	6
Total premier degré	71 399	39 684	36	83 309	42 985	34	111 682	48 361	30
intellectuel ou cognitif	5 375	6 129	53	13 810	14 842	52	17 086	25 601	60
du psychisme	5 397	903	14	10 128	1 538	13	16 344	3 271	17
du langage ou de la parole	8 400	452	5	13 071	1 359	9	23 166	2 996	11
auditif	2 594	466	15	2 853	546	16	2 922	575	16
visuel	1 976	149	7	2 080	152	7	2 286	264	10
viscéral	4 337	46	1	2 539	60	2	1 535	127	8
moteur	4 191	629	13	7 333	995	12	11 083	1 224	10
plusieurs associés	1 485	503	25	2 029	687	25	5 212	1 760	25
autres	1 173	73	6	1 022	50	5	3 241	242	7
Total second degré	34 928	9 350	21	54 865	20 229	27	82 875	36 060	30

Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12.

4 – Répartition par âge des effectifs du premier degré



Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12.

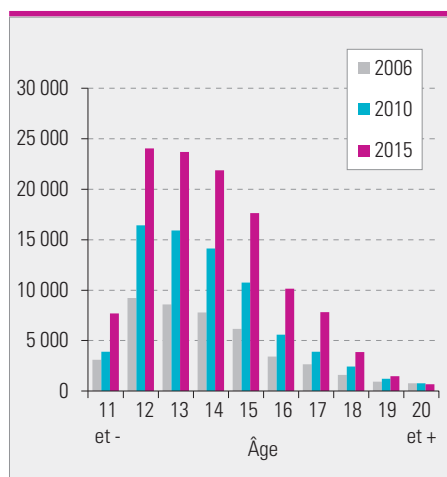
s'amplifie davantage entre 2010 et 2015 qu'entre 2006 et 2010 (FIGURE 4). Ainsi, ils représentent 1,7 % de l'ensemble des élèves scolarisés dans le premier degré en 2006, 1,9 % en 2010 et 2,4 % en 2015.

Les élèves les plus jeunes sont très peu scolarisés en ULIS école mais leur proportion augmente régulièrement avec l'âge. Toutefois, la baisse relative depuis neuf ans de la scolarisation en ULIS se vérifie à chaque âge : 28 % des élèves de 7 ans en 2006 fréquentent une ULIS pour 23 % en 2015, et 66 % de ceux de 11 ans en 2006 pour 57 % en 2015 (voir « en savoir plus »). Cependant, alors qu'à 11 ans, la grande majorité des enfants est scolarisée dans le second degré, l'inverse se constate pour les enfants en situation de handicap : à 11 ans, 73 % d'entre eux sont encore scolarisés dans le premier degré. Cette proportion a néanmoins baissé de 8 points entre 2010 et 2015.

Dans le second degré, la part des élèves en situation de handicap de plus de 15 ans reste stable

Dans le second degré, les effectifs sont beaucoup plus élevés dans les âges les plus jeunes qu'au-delà de 15 ans, en 2015 comme en 2006. Mais en neuf ans, le nombre d'élèves accueillis a plus que doublé pour chaque âge, de 12 à 17 ans (FIGURE 5). À l'inverse du premier degré, la part des élèves scolarisés en ULIS est rela-

5 – Répartition par âge des effectifs du second degré



Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12.

tivement stable entre 13 et 15 ans et diminue à partir de 16 ans. Toutefois, cette part augmente entre 2006 et 2015 : + 10 points pour les élèves de 15 ans, + 12 points pour ceux de 17 ans (voir « en savoir plus »).

Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire dans le second degré a été multiplié par 2,4 en neuf ans (+ 48 000 élèves) (FIGURE 6). Cette augmentation est plus forte pour les élèves scolarisés dans le premier cycle hors section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) qui accueille 28 000 élèves supplémentaires, soit un TCAM de 10,5 %. Pour les Segpa, après une période de doublement de l'accueil des élèves en situation de handicap entre 2006 et 2010, les effectifs sont restés stables entre 2010 et 2015. Les effectifs ont très fortement progressé dans le second cycle professionnel en étant multipliés par 3,8 en neuf ans (+ 8 000 élèves). La croissance a été plus modérée en lycée général et technologique

6 – Effectifs d'élèves scolarisés en classe ordinaire dans le second degré selon le niveau de formation entre 2006, 2010 et 2015

	2006	2010	2015
Premier cycle hors Segpa	18 348	27 645	46 327
Segpa	7 790	15 861	16 269
Second cycle général et technologique	5 048	5 516	8 854
Second cycle professionnel	2 817	5 432	10 809
Niveau indéterminé (1)	925	411	616
Total	34 928	54 865	82 875

(1) Élèves fréquentant une classe dans un établissement du second degré sans en avoir le niveau.

Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12.

(LEGT), en assez faible progression entre 2006 et 2010 (TCAM 2,2 %), les effectifs ont augmenté plus nettement ensuite (TCAM 9,9 %).

L'accompagnement individuel a plus que doublé en dix ans

L'accompagnement individuel (voir « SOURCE ET DÉFINITIONS ») a beaucoup progressé : le nombre d'élèves en situation de handicap bénéficiant de ce type d'aide atteint au total 83 000 en 2015, soit près de 55 000 élèves supplémentaires en dix ans. Dans plus de huit cas sur dix, l'élève est accompagné à temps partiel. Dans l'enseignement primaire, la part des élèves ayant une aide humaine individuelle est passée de 21 % en 2006 à 39 % en 2010 et s'est stabilisée depuis. Dans l'enseignement secondaire, cette part est passée de 10 % en 2006 à 17 % en 2010 et 18 % en 2015 (FIGURE 7).

Dans le premier degré, plus de la moitié des élèves présentant des troubles du psychisme, de ceux ayant plusieurs

7 – Effectifs d'élèves bénéficiant d'un accompagnement individuel, temps d'accompagnement et part des élèves accompagnés en 2006, 2010 et 2015

		Nombre d'élèves accompagnés individuellement	Dont accompagnés à temps partiel (%)	Part de l'accompagnement individuel (%)
Premier degré	2006	23 879	76	21
	2010	49 323	83	39
	2015	61 954	82	39
Second degré	2006	4 229	65	10
	2010	12 397	80	17
	2015	21 028	84	18

Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12.

troubles associés ou un trouble moteur, bénéficie d'une aide humaine individuelle en 2015. Les enfants présentant ces troubles étaient déjà les plus nombreux à bénéficier d'une aide en 2006.

Dans le second degré, presque trois élèves sur dix ayant des troubles moteurs ou des troubles visuels bénéficient d'une aide humaine individuelle en 2015 (voir « en savoir plus »).

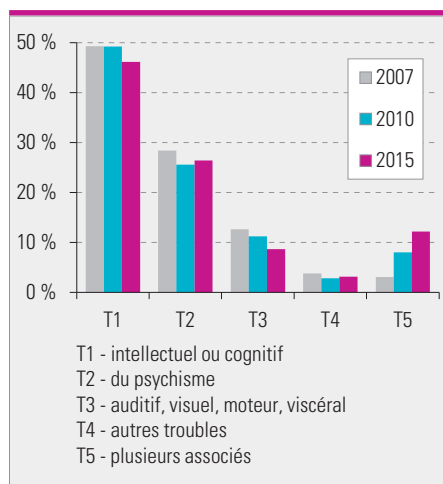
Spécificité de l'accueil en milieu spécialisé

Plus de sept jeunes sur dix accueillis en milieu spécialisé présentent des troubles intellectuels ou cognitifs ou des troubles du psychisme. Toutefois, ils sont proportionnellement moins nombreux en 2015 qu'en 2007, leur part (73 % en 2015) a diminué de 5 points en huit ans¹. Les jeunes présentant un trouble physique (visuel, auditif, moteur ou viscéral) sont également moins présents dans les établissements de soins ou médico-sociaux : leur part (9 % en 2015) a baissé de

1. Il n'y a pas de données individuelles pour les établissements de soins ou médico-sociaux avant la rentrée 2007.

3,9 points. Les jeunes présentant plusieurs troubles associés y sont par contre proportionnellement plus nombreux (FIGURE 8). Ces établissements accueillent également un petit nombre de jeunes polyhandicapés dont la part augmente légèrement (1,5 % en 2015 contre 1,1 % en 2007) (voir « en savoir plus »). ■

8 – Répartition des élèves accueillis en milieu spécialisé selon la nature du trouble en 2007, 2010 et 2015



Note : les troubles du langage et de la parole et le polyhandicap ne sont pas représentés sur le graphique.

Source : MENESR-DEPP, Enquête n° 32.

en savoir plus

⊕ Notes d'Information, n° 07.23, mai 2007, n° 12.10, mai 2012.

⊕ LE LAIDIER S., « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », Note d'Information, n° 04, MENESR-DEPP, février 2015.

⊕ LE LAIDIER S., PROUCHANDY P., « Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap », Note d'Information, n° 26, MENESR-DEPP, octobre 2016.

⊕ Repères et références statistiques (RERS) : édition 2007, indicateurs 1.6, 3.7, 3.8, 4.22, 4.23 ; éditions 2010 à 2015, indicateurs 1.6, 3.6, 3.7, 4.20, 4.21 ; édition 2016, indicateurs 1.6, 3.9, 3.10, 4.20, 4.21.

⊕ Pour accéder à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCES ET DÉFINITIONS

Sources

- MENESR-DEPP et DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré ;
- MENESR-DEPP, Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Définitions

Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap : depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statue au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire ou spécialisé, à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux.

PPS : élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la MDPH regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques. Le PPS est ensuite transmis à l'enseignant référent qui est chargé de sa mise en œuvre et du suivi de la scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent.

Milieu ordinaire : la scolarisation s'effectue dans une école, un collège ou un lycée et peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective » dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins. Il bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans sa classe de référence où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Milieu spécialisé : établissements hospitaliers et médico-sociaux sous tutelle du ministère en charge de la Santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

Accompagnement individualisé : les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), ex-auxiliaires de vie scolaire (AVS), sont chargés de l'aide humaine à la scolarisation, de l'accompagnement, de la socialisation et de la sécurité de l'élève. En milieu ordinaire, cet accompagnement est individuel, lorsque l'AESH est affecté à un seul élève, à temps complet ou à temps partiel.

Classification des principales déficiences :

- les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles ;
- les troubles du psychisme recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement ;
- les troubles du langage ou de la parole comprennent la dyslexie, la dysphasie... ;
- les troubles auditifs ;
- les troubles visuels ;
- les troubles moteurs y compris les dyspraxies ;
- les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, déficiences métaboliques, déficiences immuno-hématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels ;
- plusieurs troubles associés : association de plusieurs déficiences de même importance. ■